



REF : SST101

Durée : 2 jours

Contact :

**GTH Formation**

53, rue du Foix

41000 Blois

[www.gthformation.fr](http://www.gthformation.fr)

[contact@gthformation.fr](mailto:contact@gthformation.fr)

Vous avez besoin d'un conseil dans le choix d'une formation, contacter notre conseiller :

**Géraldine THOREL**

06 86 76 97 33

[g.thorel@gthformation.fr](mailto:g.thorel@gthformation.fr)



Accessibilité :

Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent pédagogique.

### OBJECTIFS DU MODULE

---

- Situer le rôle du SST dans l'entreprise.
- Identifier les risques professionnels et les situations dangereuses.
- Acquérir les techniques de premiers secours pour analyser, protéger, examiner et secourir les victimes en attendant les secours externes.

### PUBLIC

---

- Personnel souhaitant exercer la fonction de SST dans son établissement.

### PREREQUIS

---

- Aucun.

### PROGRAMME DE FORMATION

---

- Le sauvetage secourisme du travail.
- Notions de dangers, risques, et accidents du travail.
- La démarche de prévention des risques professionnels.
- Les règles d'intervention face à une situation d'accident.
  - Protéger la victime des risques persistants.
  - Examiner la victime.
  - Alerter ou faire alerter les secours.
  - Adapter les gestes de premiers secours à l'état de la victime.
  - Assurer la prise en charge de la victime par les secours externes.
- Secourir les enfants et les nourrissons.
- Conduite à tenir face à certains types de saignements abondants.
- Risques spécifiques de la profession.
- Technique d'utilisation d'un défibrillateur.

### METHODES PEDAGOGIQUES

---

- Formation à dominante pratique par des mises en situation.
- L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié référence par GTH FORMATION, organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

### EVALUATION

---

- Certification acteur SST sous réserve de la validation des compétences lors des épreuves certificatives d'évaluation en fin de formation.
- Le certificat acteur SST délivré au stagiaire est valable 24 mois et fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoire « MAC SST ».
- Attestation de SST (Sauveteur Secouriste du travail) délivrée par la CARSAT.